

Édito

EDSB a entamé le déploiement en masse des compteurs communicants sur les concessions dont elle a la responsabilité et pour ce faire s'est assurée les services d'un prestataire, LS Service. Le rythme d'installation est de 400 compteurs par mois et l'opération devrait s'achever en 2024. Vous trouverez sur notre site www.edsb.fr une page dédiée à ces compteurs, destinée à apporter des réponses à vos éventuelles questions.

Sur le réseau très haute tension, RTE poursuit ses travaux durant les mois qui viennent et vous en trouverez ici le programme. Durant les périodes citées, l'alimentation du réseau local basse tension sera fragilisée par l'absence d'un secours habituellement présent et assuré par le RTE. Une vigilance accrue de la part de votre gestionnaire de réseau EDSB est donc nécessaire durant ces périodes.

Dans cette lettre, au verso, le producteur EDSB vous propose un bilan sur la production des centrales de production d'énergie renouvelable en 2021. Malgré une hydraulité plus faible qu'en 2020, 89 % des besoins des clients d'EDSB ont été assurés en 2021 par une production locale. Côté distributeur, les contrats de concession du réseau électrique sur les communes de Briançon et Saint-Martin de Queyrières arrivent à échéance en 2023 et des négociations sont en cours entre les communes concédantes et EDSB pour continuer à garantir la sécurité d'alimentation des clients au travers d'un cahier des charges équilibré. Enfin, sa filiale EDSB l'agence ayant installé la première borne publique de recharge pour véhicules électriques dans la zone Sud de Briançon, EDSB a protégé cette dernière par une ombrière dotée de panneaux photovoltaïques.

Marc Platon, directeur d'EDSB

en bref...

Périodes 2022 à risque pour l'alimentation électrique du Nord du département

EDSB, gestionnaire du réseau de distribution sur votre commune, est alimentée depuis le poste source des Sagnes raccordé au réseau 63 kV de RTE.

Dans le cadre de la fin des travaux de rénovation du réseau Haute-Durance effectués par les services RTE (notamment la dépose de la ligne 150 kV en provenance du Galibier), notre alimentation en électricité devrait fonctionner sur certaines périodes de l'année en mode dégradé.

Pendant la durée des travaux, une seule ligne RTE de 63 kV alimentera le poste Haute Tension d'EDSB, au lieu de deux lignes habituellement.

Les périodes où le fonctionnement risque d'être fragilisé sont les suivantes :

- du 30 mai au 17 juin 2022,
- du 1^{er} au 11 août 2022,
- les 16 et 24 août 2022.

Durant ces travaux, RTE mettra en place une surveillance renforcée, et nous avons toute confiance dans le professionnalisme de ses techniciens. Cependant il nous semble prudent de vous alerter qu'en cas d'incident sur la seule ligne disponible, des délais de coupure de 8 à 12 heures pourraient être envisagés par RTE.

Il en sera de même pour les communes de la vallée raccordées au réseau d'Enedis.

VERS LA SIGNATURE DES NOUVEAUX CONTRATS DE CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

EDSB est gestionnaire du réseau de distribution d'électricité pour les deux communes de Briançon et de Saint-Martin de Queyrières. Les contrats de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente arriveront à échéance en 2023.

De façon à préparer dans les meilleures conditions cette échéance capitale, EDSB réalise les démarches d'audit et d'inventaire nécessaires afin de pouvoir tirer un bilan de l'exploitation et rédiger le futur cahier des charges du contrat de concession.

L'enjeu est de définir un nouvel équilibre concessif avec les communes en tenant compte de leur projet territorial, mais également en prenant en considération les contraintes financières. Pour EDSB, il s'agit

de sécuriser un cadre d'intervention pour poursuivre sa mission de modernisation et d'exploitation qualitative du réseau public de distribution électrique et de contribuer à l'accélération de la transition énergétique du territoire briançonnais.

EDSB est accompagnée dans cette démarche de réflexion et de formalisation d'un nouveau cahier des charges par un groupement constitué d'un cabinet d'avocats, d'un fiscaliste et de bureaux d'études techniques. Il s'agit d'offrir à tous les clients-usagers un service public d'électricité de qualité et durable. Cela passe par une haute qualité du produit distribué par le concessionnaire, le renouvellement, l'extension, l'enfouissement et le renforcement du réseau, la diminution des incidents.

DU PRODUCTEUR À L'AUTOMOBILISTE...



centrale produira

En mars 2022, une nouvelle centrale photovoltaïque est venue renforcer la production locale d'énergie d'origine renouvelable. Il s'agit de la seconde centrale d'EDSB, d'une puissance de 9 kWc, après celle des tennis couverts. Cette nouvelle

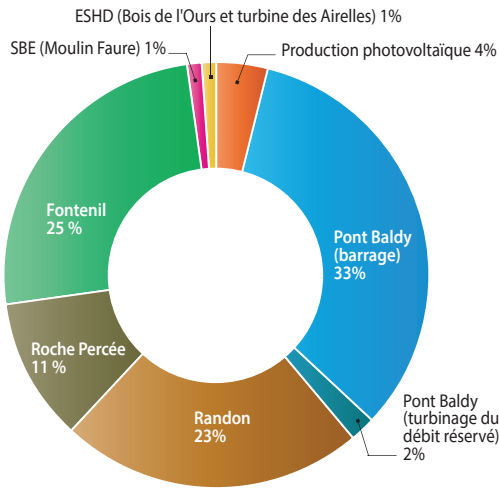
consommation annuelle de cinq appartements. Elle recouvre une ombrière implantée sur une ancienne friche industrielle d'EDSB, totalement remaniée pour embellir ce secteur.

Cette ombrière abrite une borne de recharge rapide de véhicules électriques, la première de Briançon en libre accès, exploitée par la filiale EDSB l'agence. Le nombre de charges particulièrement élevé pour une station si récente démontre que sa création, son emplacement et son accès répondent à une attente locale forte.



BILAN DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PAR EDSB EN 2021

La plupart de l'électricité produite sur Briançon est d'origine hydraulique. Le barrage de Pont Baldy, et les micro-centrales de la Schappe, du Randon et du Fontenil permettent de fournir aux communes de Briançon et de Saint Martin de Queyrières une grande partie de leurs besoins en électricité. Des installations photovoltaïques viennent compléter cette production locale à hauteur de 4%.



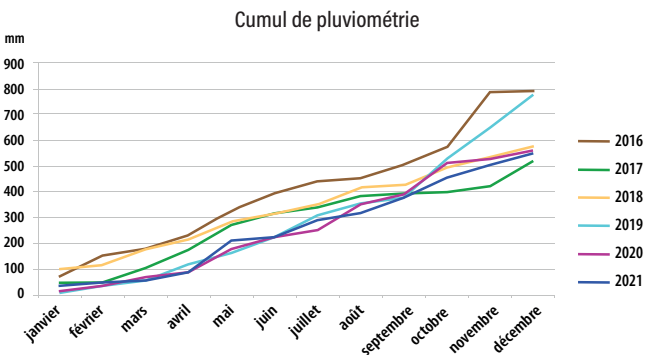
Production totale d'électricité sur Briançon et Saint Martin de Queyrières en 2021 (hors autoconsommations) : 42 586 686 kWh (94% de cette énergie est produite par EDSB).

Cela représente 17% de moins que l'année précédente. Comment expliquer cette baisse ?

2021, une petite année pour l'hydraulique

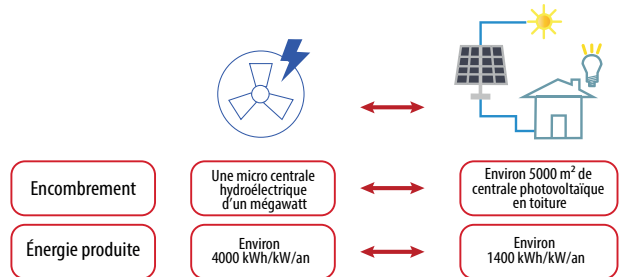
Peu de précipitations en automne 2020, une faible quantité d'eau stockée sous forme de neige (donc une fonte au printemps faible), et une année relativement sèche : autant de facteurs climatiques qui expliquent la diminution de la production par rapport à l'année précédente.

Les prévisions pour l'année 2022 ne sont d'ailleurs pas plus optimistes.



Concernant le photovoltaïque, on note une augmentation de 3% de la production totale, qui s'explique principalement par l'émergence de nouvelles centrales. Le froid et l'ensoleillement particulièrement importants font du nord des Hautes-Alpes un territoire très propice à ces installations.

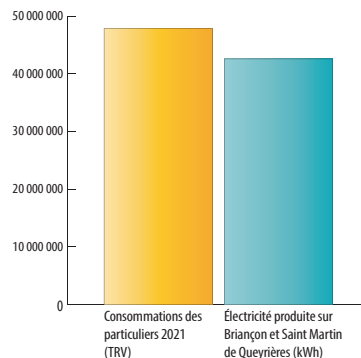
Il faut néanmoins souligner la différence d'échelle de production entre l'hydroélectricité et le photovoltaïque :



Que représente la production par rapport à la consommation locale ?

La consommation totale sur les communes de Briançon et Saint Martin de Queyrières, tous fournisseurs confondus, est de 96 762 845 kWh. Cela signifie que 44% de l'électricité est produite localement. Cette valeur comprend les consommations des industries et des collectivités.

À présent, considérons la consommation des particuliers uniquement (au tarif réglementé de vente), clients d'EDSB : on atteint 47 855 848 kWh en 2021. Dans ce cas la production locale couvre 89% des besoins.



Balance entre l'énergie produite et l'énergie consommée sur Briançon et Saint Martin de Queyrières en 2021

Une action qui soutient les stratégies territoriales en place

Plusieurs plans stratégiques de développement ont été élaborés ces dernières années, à différentes échelles. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) déploie la stratégie de la Région Sud pour 2030 et 2050 ; le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), en cohérence avec le SRADDET, décrit les actions à mener et les objectifs à atteindre à l'échelle intercommunale.

Parmi ces objectifs, on note l'orientation 4 du PCAET à l'échelle de la Communauté de Communes du Briançonnais : « Développer les énergies renouvelables pour atteindre 75 % d'autonomie en 2030 et 100 % en 2050 »

- **Action 24** : Développer, moderniser et améliorer les équipements hydro-électriques
- **Action 25** : Accompagner et réaliser des projets de turbinage d'eau potable, les réseaux d'aspersion, et sur les retenues d'eau collinaires en stations de montagne.

(Pour accéder au PCAET détaillé et trouver les réponses à toutes vos questions, rendez-vous sur le site du PETR : Plan Climat Air Énergie Territorial – paysgrandbriançonnais.fr)

L'action d'EDSB s'inscrit donc pleinement dans les stratégies en place.

